

N° 213

P. 3419

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 4 janvier 2023

Le conseil d'administration s'est réuni le mercredi 4 janvier 2023, sous la présidence de Geneviève DEFENIN, doyenne, pour l'élection du président, à la suite de la démission de Marie-Laure SCHNEIDER, présidente sortante.

Étaient présents :

	<u>Votants</u>
Mme BUAT	Titulaire
M. CAPELIER	Titulaire
M. CRABIERES	Titulaire
M. DEBORD	Titulaire
Mme DEFENIN	Titulaire
M. DELARUE	Titulaire
Mme DUBOSC	Titulaire
M. DUCHER	Titulaire
Mme EDSTRÖM-BOURDEAU	Titulaire
M. FROMAGE	Suppléant
M. GERSANOIS	Titulaire
M. GRANGE	Titulaire
Mme KOST	Titulaire
Mme LALEVEE	Titulaire
M. MANDAGARAN	Titulaire
M. MARTIN	Titulaire
M. MONTEIL	Titulaire (en visioconférence)
M. OUAZZANI	Titulaire
Mme PANKOVA	Titulaire
M. PELEGREN	Titulaire
Mme SOLOMONS	Titulaire
Mme T-BOLLAERT	Titulaire
M. VINCENDON	Titulaire
M. ZITTOUN	Titulaire

Absent excusé suppléé : Philippe SEGUIN.

Assistaient à la réunion en application de l'article R. 121-1 du code de la Sécurité sociale :
François CLOUET, directeur, et Kevin CEPA, directeur comptable et financier.

Assistaient à la réunion en application de l'article 2.1. des statuts de la Cipav : Isabelle WALTER et Frédéric CLENET, représentants du personnel désignés par le CSE.

Étaient invités à assister à la séance : Jean-Guy MESCHI, directeur adjoint, Agnès JACQUEMAIN, responsable du secrétariat administratif et juridique, et Marie-Ange CHOWDHURY HÉNIN, assistante de direction.

La parole est donnée à Madame Geneviève DEFENIN, doyenne, qui préside la séance dans l'attente de la désignation du nouveau président de la Cipav.

Geneviève DEFENIN remercie les administrateurs de leur participation à cette séance. Elle présente ensuite les excuses des administrateurs empêchés d'assister à la réunion.

Le directeur fait l'appel des présents. 24 administrateurs participent à la séance. Le quorum est atteint.

1. Ouverture de la séance par la doyenne

Geneviève DEFENIN annonce que le conseil d'administration va procéder à l'élection du président. Elle laisse la parole au directeur.

Le directeur précise que Marie-Laure SCHNEIDER a démissionné de son poste de présidente et administratrice du conseil d'administration de la Cipav à effet du 31 décembre 2022. Conformément aux dispositions statutaires, elle est remplacée à son poste d'administrateur par son suppléant, Frédéric VINCENDON, qui devient donc administrateur titulaire durant 4 ans puisque Marie-Laure SCHNEIDER avait été élue lors des élections de 2020 à effet du 1^{er} janvier 2021.

Le directeur informe, avoir également reçu la démission d'Armand GERSANOIS, 1^{er} vice-président et de Catherine BUAT, 2nd vice-président. Ceci amène donc à désigner 3 membres du bureau : le président et les 2 vice-présidents.

Les membres du conseil d'administration vont donc devoir voter pour remplacer d'abord le président, puis le premier vice-président, et enfin le second vice-président.

Le directeur rappelle que si d'aventure des membres du bureau actuel postulaient à une de ces fonctions et étaient élus, de fait il s'agirait de les remplacer à leur fonction devenue vacante au sein du bureau.

Il rappelle enfin que la Cipav est dans une phase d'élection qui a vocation à constituer un bureau pendant un an puisque l'année 2023 est électorale et que le conseil d'administration commencera à réengager des travaux à partir d'avril-mai, qui mèneront aux élections du prochain conseil d'administration qui seront organisées à la fin de l'année, pour la mise en place de la nouvelle mandature au 1^{er} janvier 2024. Une fois la nouvelle mandature installée et le bureau constitué, une formation générale sur la Cipav sera dispensée aux administrateurs déjà en place et à ceux nouvellement élus

2. Élection du président de la CIPAV

Geneviève DEFENIN fait appel aux candidatures à la présidence de la Cipav et demande aux candidats de se lever et de se présenter.

Sont candidats :

- Pascal DUCHER.

Pascal DUCHER fait référence au document qu'il a envoyé aux administrateurs, à ses nombreuses prises de position écrites entre autres, à sa réputation d'opposant.

Il souligne avoir voté pour la quasi-totalité des textes qui ont été proposés lors des réunions du conseil d'administration, en faisant preuve néanmoins de fermeté sur 2 points :

- nécessité que le conseil d'administration joue pleinement son rôle de contrôle
- nécessité de fournir des efforts pour mieux respecter la législation en vigueur.

Il a notamment rappelé aux administrateurs :

- son intervention de janvier 2021 portant sur le fait qu'il était illégal de refuser de liquider la retraite de base quand l'assuré n'était pas à jour de ses cotisations. De cette intervention a résulté une évolution des modes de gestion et une harmonisation des statuts de la Cipav pour autoriser la liquidation des droits du régime de base mais aussi des droits du régime complémentaire même en cas de débit de cotisations, ce qui n'était pas le cas avant
- la nécessité exprimée d'une veille jurisprudentielle systématique plus accessible aux administrateurs. Il en a résulté une évolution très positive sur ce point
- son intervention sur le dossier des Indemnités de Perte de Gain (IPG) qui démontrait que les statuts n'étaient pas conformes à la réglementation. Il en a résulté que les statuts ont été modifiés et qu'avant même cette modification, les IPG ont été versées aux membres du conseil d'administration qui sont retraités mais actifs
- ne pas avoir de doute sur le fait que le sujet de la vacance de la présidente a bien été examiné en son temps par le bureau mais qu'en raison du délai de vacance, certains administrateurs en dehors du bureau s'impatientaient et étaient inquiets de cette situation. Il ajoute avoir joué un rôle dans la réflexion commune de la solution à ce problème très délicat
- son intervention du 9 janvier dernier, au sujet des majorations de retard abusives. Il précise que la première fois que ce sujet avait été abordé en réunion du conseil d'administration, le directeur avait reconnu que c'était un problème qui serait réglé lors du transfert du recouvrement. Pascal DUCHER a vu que ce problème n'était pas encore réglé à l'Urssaf et informe qu'il faut rester vigilant.

Pascal DUCHER déclare avoir apporté un certain nombre de contributions qui n'étaient pas inutiles. Il ajoute qu'il serait tout à fait qualifié pour assurer de la régularité du fonctionnement de la caisse, conformément à ses statuts et à la réglementation en vigueur, ce qui est la première fonction du président.

À ce titre il entend, s'il était élu, soumettre la question du fonctionnement de la direction de la stratégie financière des investissements au conseil d'administration du 25 janvier prochain. Il attire

l'attention des administrateurs sur leur responsabilité. Il rappelle que la Cipav avait un directeur des investissements qui était une personne compétente. Il ne comprend pas pourquoi le directeur des investissements n'a pas été remplacé. Il trouve qu'il y a des inconvénients à la fusion des deux fonctions entre directeur des investissements et directeur comptable et financier. Il ajoute que le pôle mobilier, qui gère 6 milliards de placements, a été réduit de 4 personnes à une et que dans une période difficile, il n'y a aucune raison de réduire les effectifs de ce service. Il demande le rétablissement d'une direction de la stratégie financière des investissements indépendante du directeur comptable et financier et que soit reconstitué un pôle mobilier de quatre personnes comme auparavant. Cela implique de remettre en cause la décision du directeur mais le président du conseil d'administration doit se prononcer à ce sujet. Il pense que si le conseil d'administration marque sa volonté de rétablir une direction de la stratégie financière des investissements à part entière, le directeur saura faire preuve de l'efficacité nécessaire pour mettre en œuvre la décision du conseil d'administration.

Il n'a aucune inquiétude sur la capacité du directeur et de lui-même à coopérer en bonne entente car il apprécie son professionnalisme, son énergie, son dévouement et aussi sa courtoisie y compris quand on exprime un désaccord avec lui. Il apprécie aussi ses idées pour faire évoluer la Cipav. Pascal DUCHER souhaite être présent lorsque cela s'avère nécessaire pour veiller à ce que ce soit le conseil d'administration qui prenne les décisions essentielles.

Il conclut que s'il est élu, il veillera à ce que les grandes décisions soient soumises au conseil d'administration, et qu'il essayera de faire circuler davantage l'information.

Geneviève DEFENIN remercie Pascal DUCHER.

■ Armand GERSANOIS

Armand GERSANOIS explique que les événements l'ont obligé à assumer la présidence, qu'il n'avait pas l'intention de se présenter mais qu'il y a eu dans ce conseil d'administration une certaine dynamique entrepris avec le bureau. Il indique s'être impliqué dans une politique de communication. Il compte élargir le travail de la Cipav et ajoute qu'il ne s'agit pas simplement de faire des remarques sur le pôle immobilier. Il précise que ce qui est important est que la caisse soit bien gérée, en particulier sur la teneur des investissements qui doivent être diversifiés. Il informe s'y être déjà attaché avec Catherine BUAT et avec la commission des placements. C'est un projet qu'il a à cœur de continuer avec les administrateurs.

Il ajoute s'être également lancé dans une opération de communication. Dans ce cadre, il indique questionner les publics auprès de qui il est nécessaire de communiquer plus et mieux. Il souhaite que certaines actions qui seront entreprises par le conseil d'administration restent confidentielles dès lors qu'elles ne relèvent pas du domaine public.

Il rappelle que s'il était élu, il ne serait pas un président autoritaire mais un président qui écoute, et qui souhaite élargir les actions du conseil d'administration.

Il souligne que beaucoup de choses sont à faire et a écouté avec attention le programme de Pascal DUCHER. Il regrette qu'il n'y ait pas un mot sur Tosca, sur le transfert, sur l'élargissement du

périmètre des professions qui lui semble très important. À ce sujet, il a déjà commencé un travail avec Catherine BUAT.

Il précise qu'ils ont rencontré les principaux présidents des organisations syndicales des professions libérales. Armand GERSANOIS souligne que la caisse doit récupérer les professions perdues et que pour ce faire, plusieurs rencontres avec les présidents de certaines sections professionnelles ont déjà eu lieu.

Il ajoute avoir participé, avec Catherine BUAT, à des actions CNPL et s'être rendus au comité économique, social et environnemental ; ils ont également rencontré des représentants des professions libérales qui les ont assurés de leur soutien dans le recouvrement de ce périmètre. Cela leur semble être une action très importante.

Il informe qu'il y a également d'autres réflexions engagées sur le régime complémentaire et des actions déjà réalisées sur le régime invalidité-décès (RID). Il ajoute que le travail réalisé au cours des derniers mois a été considérable et efficace sur la réforme statutaire et qu'il ne voit pas pourquoi changer une équipe qui gagne. Il remercie Pascal DUCHER d'approuver ses choix. En effet, celui-ci a approuvé les deux personnes qu'il choisirait s'il était élu : Catherine BUAT au poste de vice-président et Philippe CAPELIER à celui de second vice-président.

Concernant certaines informations, il exprime être très déçu de voir que des éléments confidentiels ont filtré concernant la vente d'immeubles. Il précise qu'après enquête approfondie, il s'est avéré que les assertions qui avaient filtré du conseil d'administration n'étaient pas valables puisqu'il s'agit de la vente d'un immeuble d'une plus-value de 40% qui s'est réduite à 9%. De plus, les compétences de certains membres des services sont remises en question, situation qu'il ne peut pas admettre.

Armand GERSANOIS indique souhaiter travailler en confiance avec les services et estime que l'on ne peut envisager une bonne marche de ce conseil d'administration de la Cipav sans une coopération avec les services. À cet effet, il exprime s'être rendu, avec certains membres du conseil d'administration, au séminaire du personnel de la Cipav et remercie toutes les personnes qui les ont accueillis de manière très chaleureuse. À cette occasion, ils ont recueilli beaucoup d'enseignements.

En réponse à Pascal DUCHER qui émet des doutes quant à son indépendance et à sa capacité de gestion d'un conseil d'administration, Armand GERSANOIS déclare que dans une vie antérieure, il a été président de syndicat et vice-président d'une très importante formation. Il a également été président d'une fédération professionnelle européenne, fédération pour laquelle il a toujours travaillé efficacement avec le directeur pour impulser des réformes très efficaces.

Il ajoute qu'il a participé à des négociations ministrielles et a été membre d'une commission au ministère de la santé.

Il a également été vice-président du Conseil Européen des Professions Libérales chargé des relations avec le Parlement, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. C'est une association qui comptait 10 millions d'adhérents.

Au titre de l'ensemble de ces expériences, il pense avoir acquis une certaine expertise dans le domaine de l'administration.

Il remercie le conseil d'administration de son écoute et souhaite que le meilleur gagne.

- Philippe CAPELIER

Philippe CAPELIER remercie Armand GERSANOIS et indique que depuis sa sollicitation, il a eu plusieurs appels de confrères architectes entre autres.

Il exprime avoir l'impression que cela serait bien d'élargir l'offre de candidats pour élargir le débat et pense que les enjeux de ce conseil d'administration sont les suivants :

- faire que les administrateurs administrent en symbiose avec les dirigeants et l'équipe opérationnelle de la Cipav
- accorder une attention particulière à la communication interne avant même de parler de communication externe.

Il dit avoir le sentiment que certains débats ont été estompés parce que l'on n'avait pas pris le temps de bien expliquer l'enjeu du sujet et ajoute que les personnes qui sont dans une commission savent de quoi il s'agit mais que les personnes qui n'y sont pas ne le savent pas.

Il souligne que le conseil d'administration mérite d'être informé de la façon la plus claire sur certaines décisions et précise que lorsque des administrateurs reviennent sur des sujets notamment sur le sujet de l'immobilier, c'est parce que les personnes qui ne sont pas habituées à ces sujets sont impressionnées par les enjeux financiers dont il est question.

Il souligne que le conseil d'administration a un devoir d'efficacité, de prendre le temps des débats car dès lors que le débat a lieu, les choses sont dépassionnées.

Par ailleurs, il ajoute que le respect mutuel est important. Pour autant, ce n'est pas parce que des questions sont posées sur le travail d'une commission que la compétence des personnes est remise en cause.

- Martina KOST

Martina KOST se porte candidate car elle ne souhaite pas laisser une élection entre trois hommes et souhaite qu'une femme soit candidate.

Elle ajoute qu'elle aurait voulu chercher ensemble la meilleure solution en organisant le transfert des connaissances des anciens vers d'autres et ainsi préparer les prochaines élections pendant la période de transition.

Elle souligne que tout a changé ces dernières années : la Cipav et le conseil d'administration, avec les ambitions d'aujourd'hui, qui ont été mentionnées par certains qui ont pris la parole. Notamment l'image de la Cipav qui est dynamique, se veut être attractive et attirer de nouveaux libéraux.

Elle trouve qu'avec les trois candidats actuels, le conseil d'administration ne symbolise pas le dynamisme et la jeunesse que la Cipav souhaite valoriser.

Elle pense que Catherine BUAT serait une candidate parfaite pour prendre la présidence de la Cipav parce qu'elle fait du très bon travail.

Catherine BUAT fait part aux administrateurs qu'elle n'est pas candidate.

Elle explique le schéma qu'Armand GERSANOIS et elle-même ont imaginé parce qu'Armand souhaitait se présenter à la présidence : elle avait l'intention de se présenter mais il l'a convaincue de poursuivre cette année de césure dans des modalités analogues à celles opérées pendant les six

mois d'intérim qu'ils ont assurés pendant l'absence de Marie-Laure SCHNEIDER. 2023 est une année un peu particulière, qui précède les élections qui mettront en place des personnes pour trois ans.

Après réflexion commune, c'est la raison pour laquelle elle laisse la place à Armand GERSANOIS, qui ne pourra pas se présenter à la prochaine mandature en raison de la limite d'âge permettant d'être candidat. Elle ajoute que cette organisation lui permettra de prendre la parfaite mesure des enjeux relevant de la présidence en rappelant qu'elle n'est administratrice que depuis deux ans et qu'il faut laisser le temps au temps.

Après ces présentations, le vote est lancé.

Le résultat de l'élection du président est le suivant :

- Pascal DUCHER 2 voix
- Armand GERSANOIS 12 voix
- Martina KOST 2 voix
- Philippe CAPELIER 8 voix

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue, un second tour est organisé.

- Pascal DUCHER se retire et annonce voter pour Philippe CAPELIER
- Martina KOST se retire

Le résultat de vote du second tour est :

- Armand GERSANOIS 13 voix
- Philippe CAPELIER 11 voix

Armand GERSANOIS remercie Geneviève DEFENIN d'avoir pris la présidence statutaire avec brio et remercie ceux qui lui ont fait confiance et les autres aussi.

Il pense que le conseil d'administration travaillera en pleine synergie et a conscience qu'il y a un travail important à réaliser au niveau de la communication interne.

Il annonce continuer de travailler dans la dynamique de transition initiée et souhaite que lors des prochaines élections, la présidente du conseil d'administration soit Catherine BUAT.

3. Élection des deux vice-présidents de la CIPAV

Armand GERSANOIS lance un appel à candidature pour le poste de premier vice-président.

Deux candidats déclarés :

- Catherine BUAT
- Philippe CAPELIER

Catherine BUAT indique faire preuve d'une belle constance en se représentant à la vice-présidence. Elle s'engage à être présente, à continuer toutes les actions commencées pendant cette période de vacance de la présidence, à mettre sa disponibilité, son engagement et son sens de la diplomatie au service de la caisse.

Elle précise qu'elle souhaite cette année, aux côtés d'Armand GERSANOIS, se présenter en tant que première vice-présidente, pour pourvoir, si elle est élue, continuer à grandir afin d'être encore plus légitime pour se présenter la prochaine fois à la présidence. Elle souhaite continuer à former ce binôme qui fonctionne de manière à travailler sur la continuité de ce qui a été entrepris en 2022 jusqu'aux prochaines élections.

Philippe CAPELIER félicite Armand GERSANOIS. Il souhaite permettre les débats et souligne que les différences sont enrichissantes. Il déclare être intéressé par la dynamique qui va être mise en place avec les membres du conseil d'administration et confirme se présenter en tant que premier vice-président.

Après ces présentations, le président lance le vote pour la fonction de premier vice-président.

Le résultat du vote est :

- Catherine BUAT 17 voix
- Philippe CAPELIER 7 voix

Catherine BUAT est élue première vice-présidente du conseil d'administration de la Cipav.

Le directeur rappelle qu'il est indispensable que les président, premier et second vice-présidents appartiennent à des collèges différents afin que les trois collèges soient représentés. De ce fait, les candidats à l'élection du second vice-président doivent appartenir à un collège non encore représenté. Ainsi, Armand GERSANOIS étant membre du troisième collège et Catherine BUAT du second collège, ne peuvent candidater à la fonction de second vice-président que des administrateurs membres du premier collège – qui est celui du cadre du bâti dans sa globalité.

Armand GERSANOIS rappelle que, statutairement, l'appel à candidature est obligatoire et lance cet appel :

Se présentent à la fonction de second vice-président :

- Philippe CAPELIER
- Valérie TARTACEDE-BOLLAERT

Le vote est lancé.

Armand GERSANOIS annonce le dépouillement.

- Philippe CAPELIER 13 voix
- Valérie TARTACEDE-BOLLAERT 11 voix

Philippe CAPELIER est élu second vice-président du conseil d'administration de la Cipav.

4. Suppléance du président de la CIPAV à la CNAVPL

Armand GERSANOIS annonce que le conseil d'administration va passer au dernier vote, le vote du suppléant du président de la Cipav auprès de la CNAVPL.

Il explique qu'il était prévu, par exemple sous la présidence de Marie-Laure SCHNEIDER, que l'un des deux vice-présidents assure la suppléance de la Cipav à la CNAVPL.

Il ajoute que statutairement, c'est le président qui siège mais qu'en cas d'empêchement le suppléant désigné le remplacera.

Se présentent :

- Catherine BUAT
- Antoine DELARUE
- Jérôme ZITTOUN

Antoine DELARUE explique candidater pour rappeler que les statuts de la Cipav ont prévu ce poste de suppléant du président à la CNAVPL en cas d'absence de celui-ci.

Il ajoute que les mêmes statuts prévoient un poste différent de celui de vice-président. L'esprit étant que ce ne soit pas un vice-président qui cumule les deux fonctions. Il se présente in fine afin qu'un vice-président ne cumule pas les deux fonctions et afin de diversifier l'apport et les contacts avec la CNAVPL, les remontées d'informations, etc.

Il souligne que sa candidature n'est ni contre Catherine BUAT, ni pour incarner une ligne différente mais bien pour revenir à l'esprit des statuts, et ajoute qu'il pense avoir quelques qualifications parce qu'il connaît bien les caisses de retraite des professions libérales étant donné qu'au cours de sa vie professionnelle il a pu travailler avec un grand nombre d'entre-elles. Il pense pouvoir apporter ses connaissances et son expérience. Il rappelle que ce poste de suppléant est très peu activé mais permet de diversifier les interlocuteurs possibles avec la CNAVPL. Il déclare qu'une fois élu, il serait légitime pour prendre tout contact et améliorer l'action collective.

À la question de Joanne SOLOMONS sur l'appartenance aux collèges des candidats, Armand GERSANOIS répond que tous les collèges peuvent présenter un candidat, y compris les prestataires. Il ajoute qu'il en va de même pour le poste de trésorier.

Jérôme ZITTOUN déclare rejoindre l'analyse faite par Antoine DELARUE. Il ajoute ne pas avoir beaucoup de temps cette année mais se porte candidat à cette suppléance qui est très peu activée. Il explique avoir des connaissances de caisses de retraite autres, du fait de son ancien métier et de

celui de sa femme pharmacienne, ce qui lui permet d'entretenir des relations avec celles-ci, et de faciliter les discussions avec une écoute favorable.

Catherine BUAT précise que la connaissance des caisses n'est pas le critère principal à la CNAVPL mais que l'essentiel est dans la relation avec les autres présidents et qu'elle souhaite, si elle est élue, continuer le travail qu'elle a entrepris de manière à tisser des relations dépassionnées et sereines.

Elle souhaite, en tant que première vice-présidente, que le travail soit continué avec la même qualité de relation si c'est un de ses collègues qui est élu.

Antoine DELARUE, qui a occupé ce poste trois ans, confirme les dires de Catherine BUAT et ajoute qu'il a été très étonné d'être accueilli chaleureusement par les présidents des autres caisses et les services administratifs de la CNAVPL qui entretenaient auparavant des relations tendues avec la gouvernance de la Cipav.

Armand GERSANOIS lance un appel à candidature pour la fonction de suppléant du président de la Cipav à la CNAVPL.

3 candidats déclarés :

- Jérôme ZITTOUN
- Catherine BUAT
- Antoine DELARUE

Armand GERSANOIS fait procéder au vote.

Le résultat du vote est :

- Jérôme ZITTOUN 6 voix
- Catherine BUAT 15 voix
- Antoine DELARUE 3 voix

Catherine BUAT est élue suppléante du président auprès de la CNAVPL.

5. Désignation du secrétaire de la commission de recours amiable

Le directeur rappelle que le poste de secrétaire de la commission de recours amiable est disponible et vacant puisque Valérie MERRIEN qui l'occupait a été transférée à l'Urssaf et a pris ses nouvelles fonctions, il y a quelques jours

Il ajoute qu'il s'agit de désigner un nouveau secrétaire de la commission de recours amiable, qui aura vocation à exercer les mêmes fonctions que celles qu'exerçait Valérie MERRIEN, dans un contexte différent puisque le périmètre des dossiers qui seront présentés sera réduit et défini sur la base des textes qui cadrent les missions de la Cipav, à savoir les contestations de carrières et les contestations de liquidations.

Dans le cadre de la réorganisation initiée qui fait suite au transfert de l'activité de recouvrement, les pôles qui géraient l'action sociale, la médiation, les litiges et la Commission de recours amiable (CRA) sont regroupés et pilotés par Anne-Cécile MARIN qui anime la Commission d'action sociale (CAS).

Le directeur a décidé de regrouper l'activité « litiges » qui embarque le sujet du recours amiable. C'est en ce sens qu'il propose aux membres du conseil d'administration de désigner Anne-Cécile MARIN, secrétaire de la CRA.

Geneviève DEFENIN et Joanne SOLOMONS ajoutent qu'elles travaillent avec Anne-Cécile MARIN depuis plusieurs années et témoignent qu'il n'y a aucune hésitation à avoir pour l'élire à ce poste parce qu'elle est d'une rare efficacité et possède de grandes qualités humaines.

Le directeur lit la délibération « ***Le conseil d'administration désigne Anne-Cécile MARIN, responsable du pôle action sociale, invalidité, inaptitude et litiges adhérents au sein du Secrétariat général, au poste de secrétaire de la commission de recours amiable.*** »

Le président met au vote du conseil d'administration cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.

* * *

Le prochain conseil d'administration se tiendra mercredi 25 janvier 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le vice-président remercie tous les participants et lève la séance.